

A Montpellier le 8 janvier 2010,

Xavier D'YVOIRE, paysagiste (cabinet TERREVIVE)

A l'issue du séminaire Volubilis du 27 novembre, j'ai ressenti la légère amertume de ne pas avoir soutenu l'importance du rôle du paysagiste face à la déferlante de la néo sacro-sainte biodiversité.

C'est lié à la mission résiduelle qui est encore trop souvent concédée à ce professionnel dans les opérations dites d'aménagement. On procède à une extension d'urbanisation en périphérie d'une bourgade ? Pour que les voiries soient fonctionnelles, pour que les bâtiments soient orientés de manière optimale au regard des critères environnementaux, pour que les réseaux humides aient une pente suffisante, il faut dévoyer un cours d'eau, arracher les haies, décaper la terre végétale. On demande au paysagiste de reconstruire un paysage après avoir laissé passer l'armée des aménageurs... Et dorénavant, on demandera aussi au paysagiste de restaurer la biodiversité que cette armée a détruite au passage ? Ingrate mission, n'est-ce pas ?

Visiblement, la mission du paysagiste s'élargit. Au départ, il devait créer de l'émotionnellement beau : composante esthétique, voire artistique, de son projet. Assez logiquement, il a dû aussi veiller à produire du fonctionnellement praticable (composante économique), puis du socialement fréquentable (un projet pour le maximum d'usagers et d'usages). Ces dernières décennies, avec la part croissante des marchés publics dans son champ d'intervention, il a dû se contraindre à ajouter du politiquement correct (donner à « communiquer » autour du projet, parfois seulement pour valoriser le maître d'ouvrage). Et maintenant il doit, dans sa pratique, respecter la biodiversité, et même l'encourager.

Je ne nie pas la nécessité des aménagements ; si j'ai vécu confortablement jusqu'à maintenant, c'est parce que des aménageurs ont substitué à des territoires ruraux, souvent de superbe qualité paysagère et écologique, des zones urbanisées fonctionnelles, hygiéniques, et économiquement viables. Certes, quelle est la pertinence de ces mutations vis-à-vis du critère de la durabilité (la *sustainability* anglo-saxonne) à l'échelle multigénérationnelle ? Faut-il redéfinir l'étendue de la mission du paysagiste, qui se limite souvent aux yeux des interlocuteurs lambda à rhabiller un site qui a été chamboulé ? Si sa mission s'étend, il faudrait que les honoraires alloués suivent en conséquence. Or, s'il y a de plus en plus d'intervenants sur les projets, car les maîtres d'ouvrage perçoivent de mieux en mieux la complexité d'un aménagement (et c'est heureux), force est de constater que l'enveloppe des honoraires alloués ne progresse pas.

Autre réflexion : je crois que le paysagiste fait, le plus souvent, de la biodiversité sans le savoir. J'en veux pour preuve mon expérience du Réseau vert de Montpellier que j'ai présentée le 27 novembre. Sans la mise en place de ce Réseau vert, la biodiversité en zone urbaine souffrirait encore davantage. Le seul fait de créer des coulées vertes génère de la biodiversité. Mais ce critère n'étant pas prépondérant dans la mission qui nous avait été confiée, nous n'avons pas cherché à quantifier ni qualifier la biodiversité préservée ou reconstituée. Depuis, le Grenelle de l'Environnement a eu lieu. Nul doute que ce critère aurait été prioritaire si la mission avait été commandée deux ans plus tard. Mais deux ans plus tard auraient été deux années supplémentaires perdues face aux bulldozers de l'urbanisation, en dépit d'un SCoT et d'un PLU aux accents écologiques prometteurs. Rendons hommage aux paysagistes qui ont tracé les espaces publics des siècles passés : même en n'utilisant que quelques dizaines d'essences horticoles, ils ont contribué sans le savoir à préserver des poches de biodiversité dans les noyaux urbains, alors que leur mission primaire relevait de l'engagement esthétique.

